

**FILIALES, SUCCURSALES ET DIRECTIONS RÉGIONALES PEUGEOT :**

ALENÇON - D. R. Normandie . . . . .	33, boul. Lenoir-Dufresne.
ANGERS - Filiale . . . . .	8, av. Maréchal-Foch.
ANGOULÊME - Filiale . . . . .	3, rampe du Chem. de fer
ANNECY . . . . .	11, rue de la Préfecture.
BÉZIERS - D. R. Languedoc . . . . .	63, boul. Frédéric-Mistral.
BORDEAUX - Filiale . . . . .	5, rue Fondaudège.
CAEN . . . . .	28, rue du 14-Novembre.
CHAMBÉRY . . . . .	15, Quai de la Rize.
CHATEAUROUX - Filiale . . . . .	38, rue Victor-Hugo.
CHERBOURG Succursale . . . . .	5, avenue Carnot.
DIJON - Filiale . . . . .	28, place Darcy.
GRENOBLE - D. R. . . . .	4, avenue Alsace-Lorraine
LA GARENNE - Succ. Banlieue Parisienne . . . . .	9, boulevard National.
LILLE - Filiale . . . . .	7, 9, 11, rue Faidherbe.
LIMOGES - D. R. . . . .	3, rue Jean-Jaurès.
LYON - Filiale . . . . .	141, rue de Vendôme.
MARSEILLE - Filiale . . . . .	141, avenue du Prado.
MONTBÉLIARD - D. R. de Franche-Comté . . . . .	Avenue des Alliés.
NANCY - Filiale . . . . .	6, rue Claude-Charles.
NANTES - Filiale . . . . .	5, quai de l'Île-Gloriette.
NANTES - D. R. de Bretagne . . . . .	5, quai de l'Île-Gloriette.
NICE - Succursale . . . . .	17, rue de Rivoli.
NIMES - Société des Grands Garages du Gard . . . . .	6 et 8, rue de la République
ORLÉANS - D. R. . . . .	49, rue Saint-Marc.
PAU - D. R. de Gascogne . . . . .	Avenue Ridgway.
REIMS - Grands Garages de Champagne . . . . .	42, rue Buiette.
ROUEN - Succursale . . . . .	116, av. du Mont-Riboudet
TOULOUSE - Filiale . . . . .	4 bis, boulevard Carnot.
TOURS - Filiale . . . . .	15, boulevard Béranger.
VICHY - D. R. du Centre . . . . .	5, rue de Flandre.

**ALGER**

19-21, boul. Baudin

**TUNIS**

93, rue du Portugal

**EXPOSITION A PARIS**

68, quai de Passy (16°).	29, boulevard Diderot (12°).
1, place de l'Opéra (1 <sup>er</sup> ).	98, avenue d'Orléans (14°)
15, rue du Louvre (2°).	45, rue Lecourbe (15°).
33, boul. Saint-Martin (3°).	71, av. de la Grande-Armée (16°)
131, boul. Saint-Germain (6°).	196, av. de Versailles (16°)
35, rue Malar (7°).	19, rue de Passy (16°).
145, rue de l'Université (7°).	6-8, rue Pergolèse (16°).
30 et 65 av. d. Champs-Élysées (8°).	12, rue des Sablons (16°).
53, rue Pierre-Charron (8°).	24, boul. Gouvion-Saint-Cyr (17°).
Place S <sup>t</sup> -Philippe-du-Roule (8°).	136, boul. Malesherbes (17°).
7, rue Rochechouart (9°).	10 <sup>bis</sup> , av. de la Grande-Armée (17°)
84, rue de Clchy (9°).	196, avenue de la Porte-de-Vincennes (20°)
182, rue Lafayette (10°).	130 et 156, boul. Jean-Jaurès, Clichy
39, boulevard Richard-Lenoir (11°)	73, av. Aristide-Briand, Montrouge
74, boul. Beaumarchais (11°).	12, rue du Petit-Parc, Vincennes.
181, boulevard Voltaire (11°).	121, rue du Château, Boulogna-sur-Seine.

CENTRE DE LIVRAISON (Région Parisienne)

9, Boul. National - LA GARENNE - Téléphone : Charlebourg 28-10

MAGASIN CENTRAL & DIRECTION des PIÈCES DÉTACHÉES

102 à 106, Rue Danton -- LEVALLOIS-PERRET

ATELIERS CENTRAUX DE RÉPARATIONS

100, Quai de Passy, PARIS (16°).

**TARIF J**

Société Anonyme des Automobiles

**Peugeot**

au Capital de 240 Millions de Francs

DIRECTION GÉNÉRALE

SERVICES ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET COMMERCIAUX

SERVICES DE VENTE FRANCE ET EXPORTATION

ATELIER CENTRAL DE RÉPARATIONS

68 à 104, QUAI DE PASSY - PARIS (16°)

**Tarif au 2 Octobre 1935**

**MODÈLES  
TOURISME  
201, 301  
401, 601  
et 402**



**VÉHICULES  
UTILITAIRES**  
400/500 kgs  
800 kgs.  
1200 kgs.

Adresse Télégraphique :  
PEUGEOPACY-PARIS  
R. C. Seine 78412

Téléphones :  
Auteuil 82-00 à 82-09  
Int. Auteuil 21 (51. groupées)

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Pour faciliter les opérations administratives de la livraison, nous demandons instamment à nos clients de ne pas prendre livraison eux-mêmes à nos Entrepôts des véhicules commandés par eux, mais d'en laisser le soin à celui de nos concessionnaires ou agents auquel ils ont passé commande.

1° Nos tarifs, catalogues et notices ne peuvent être considérés comme une offre ferme des modèles qu'ils décrivent et les commandes ne nous engagent qu'après ratification de notre part; elles ne prennent date, pour la livraison, qu'après versement de l'acompte spécifié au bon de commande. Ce versement ne comporte nullement, pour l'acheteur, la faculté de se dédire de sa commande moyennant l'abandon de son acompte qui, en cas d'annulation de l'ordre, nous reste acquis à titre d'indemnité, sous réserve de tous nos droits, à moins que l'acheteur ne se trouve dans un des cas ci-dessous visés (majoration de plus de 15 %, retard de plus de trois mois sur le délai indiqué à la commande). Le paiement du solde doit être effectué avant la livraison ou l'expédition de l'usine. Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur, qui traite avec notre concessionnaire ou avec nous, et ne peut être cédé sans notre accord. Nos concessionnaires, n'étant pas nos mandataires, sont seuls responsables vis-à-vis de leurs clients, de tous engagements pris par eux. Les engagements pris par nos voyageurs et vendeurs ne sont valables qu'autant qu'ils ont été ratifiés par nous. Il leur est interdit d'apporter un changement quelconque à nos conditions de vente.

2° Étant donné l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons au sujet du prix des matières premières et de la main-d'œuvre et les fluctuations qui peuvent se produire entre la passation de l'ordre et son exécution, les prix figurant sur nos tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif, le prix appliqué étant celui en vigueur au jour de la livraison. L'acheteur bénéficie de la baisse ou subit la hausse. Dans le cas où cette dernière excéderait 15 % du prix en vigueur au jour de la commande, il pourrait annuler son ordre, au plus tard le lendemain du jour de la réception de l'avis de mise à sa disposition du véhicule, et l'acompte versé lui serait remboursé sans intérêt.

D'autre part, le bénéfice de la baisse n'est pas applicable dans le cas de vente avec reprise prévu au § 4 ci-après.

3° En raison de la variété des circonstances qui peuvent influencer sur la production, la date de livraison n'est donnée qu'à titre indicatif, étant entendu que nous ferons toujours notre possible pour livrer à cette date, mais que nous nous réservons à partir de ladite date, une marge de trois mois. Ces trois mois écoulés, le client qui n'aura pas en livraison, pourra nous mettre en demeure de livrer et, quinze jours seulement après cette mise en demeure, demander la résiliation de sa commande. La résiliation entraînera simplement pour nous l'obligation de restituer l'acompte versé, sans intérêt ni indemnité. Si l'exécution est demandée, il ne sera pas dû d'intérêts moratoires.

Toutefois, si dans ce délai de trois mois, une voiture du type demandé, mais dont la peinture ou la garniture intérieure ne seraient pas celles stipulées à la commande, est offerte à l'acheteur, celui-ci ne pourra pas se prévaloir du droit de résiliation ci-dessus. Enfin, ce délai pourrait être prorogé d'une durée égale en cas de force majeure (grèves, incendies, inondations, etc.).

4° Lorsque le bon de commande stipule la reprise d'une voiture d'occasion, cette reprise est subordonnée à la livraison d'une voiture neuve. Par suite, il est formellement convenu que dans le cas où, pour quelque cause que ce soit, la résiliation est acceptée par le vendeur, elle annule de plano l'obligation pour celui-ci d'effectuer la reprise, celle-ci n'étant, en définitive, qu'un paiement partiel en nature de la voiture neuve. Dans le cas de résiliation ci-dessus prévu, le concessionnaire ou l'agent, si la voiture d'occasion est alors en sa possession, devra la rendre à l'acheteur sans que ce dernier puisse lui réclamer des dommages-intérêts pour usage du véhicule, privation ou toute autre cause; si, au moment de la résiliation, la voiture de reprise avait été vendue par le concessionnaire ou l'agent, ce dernier sera seulement tenu de rembourser le prix justifié sur facture auquel il l'aurait revendue, sous déduction d'une commission de 5 % et du montant des impôts et frais afférents à la revente du véhicule d'occasion.

5° Tout acheteur prévenu de l'achèvement de son châssis ou de sa voiture, doit régler le solde du prix et prendre livraison du véhicule dans les cinq jours; passé ce délai, il lui sera compté 15 francs par jour pour frais de garage. Nous nous réservons, en outre, le droit soit de disposer de la voiture en faveur d'un autre client et d'en reporter la livraison à une date ultérieure, soit d'annuler la commande sous réserve de tous nos droits, auquel cas l'acompte versé nous restera acquis à titre de dommages-intérêts, sans préjudice des dommages-intérêts complémentaires qui pourraient être dus.

Notre responsabilité se trouve dégagée par la prise en charge des véhicules, ou par l'ordre d'expédition.

6° Nous nous réservons la faculté d'apporter à nos modèles de châssis et de carrosseries toutes modifications, suppressions et améliorations que nous jugerions désirables, sans obligation pour nous d'apporter ces modifications aux véhicules des mêmes modèles précédemment livrés.

7° Nos véhicules sont garantis pendant six mois, à dater du jour de la délivrance des procès-verbaux des Mines par nous, contre tout vice de construction ou défaut de matière, mais nous ne répondons pas d'une avarie résultant d'une négligence, d'une mauvaise utilisation de la voiture, d'une surcharge même passagère, ou de l'inexpérience du conducteur. La garantie se borne à l'échange pur et simple de la pièce reconnue défectueuse par nous ou à sa remise en état, à notre convenance, les pièces étant livrées dans nos Usines, sans que nous ayons à participer en aucune manière aux frais de main-d'œuvre occasionnés par le démontage et le remontage, ni aux frais et conséquences de l'immobilisation du véhicule. Nous déclinons formellement toute responsabilité, quelle qu'elle soit, à raison des vices ou défauts pouvant exister dans les articles fabriqués par nous, notamment à raison des accidents de personnes ou de choses qui en résulteraient, ou lorsqu'une de nos voitures aura été transformée, modifiée ou réparée en dehors de nos ateliers. Les échanges ou les remises en état de pièces faits au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. La garantie ne s'étend ni aux organes de nos voitures qui portent la marque de nos fournisseurs, ni aux accessoires, ni aux pneumatiques.

8° Nos prix s'entendent nets pour châssis ou voitures, non emballés, pris à nos Usines; nous nous réservons de réclamer des dommages-intérêts à toute personne qui vendrait ou offrirait des véhicules neufs de notre marque à des prix autres que ceux portés sur le catalogue, en raison du préjudice que ce fait peut nous causer. En outre, tout véhicule vendu, soit au comptant, soit à crédit, au-dessous du prix porté au tarif en cours, qu'il s'agisse d'un rabais quelconque en nature ou en espèces, ne pourra, en aucun cas, bénéficier de la garantie prévue à l'article 7 ci-dessus.

9° Nos concessionnaires et nos clients s'interdisent, en acceptant nos conditions générales de vente, de faire figurer directement ou indirectement, notamment par l'intermédiaire d'agents, de sous-agents ou de carrossiers, les véhicules de notre marque dans les Expositions, Courses ou Concours, sans autorisation spéciale de notre part. Ils s'interdisent également de faire toute publicité quelconque concernant les raids, records ou performances ayant pour but de mettre en relief la vitesse, la consommation ou les qualités de nos véhicules.

10° En cas de vente de châssis nus, nous engageons nos clients, nos concessionnaires et agents et les carrossiers qui établissent des caisses pour ces châssis, à bien consulter nos schémas et les instructions relatives au montage des carrosseries et à s'assurer qu'ils ont bien le schéma qui se réfère au numéro du châssis qui leur est vendu. Nous déclinons toute responsabilité en cas de mauvaise application.

11° En cas de contestation quelconque relative à l'exécution de la vente, ou à l'application de la garantie des voitures, les Tribunaux de la Seine seront seuls compétents, de convention expresse, même en cas de demande incidente, de demande en garantie, ou en cas de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu du contrat civil ou commercial ou d'une action fondée sur un quasi-délit par application des articles 1382 et suivants du Code civil. Les divers modes d'expédition ou de paiement, nos dispositions, acceptations de règlements ou expéditions contre remboursement, ainsi que le lieu de livraison, ne peuvent opérer ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Toutefois, la faculté est réservée à nos concessionnaires et agents d'assigner leurs clients devant les Tribunaux dont dépend le siège social du concessionnaire ou de l'agent. Dans le cas où cette dernière faculté serait exercée, le client ne pourra engager aucune demande, même par voie de demande reconventionnelle, ailleurs que devant les Tribunaux compétents de la Seine.

## VOITURES DE TOURISME ET VOITURES MIXTES

Tous les modèles carrossés par nos usines sont munis exclusivement de glaces "Sécurité"

	Prix	Symbole
<b>Châssis 201</b> Bloctube. Roues AV. ind., moteur self-amorti, boîte vitesses silencieuse avec synchronesh. Puissance 7/26 CV. Pneus 130×40	Cond. int. 4 places, 4 glaces, 2 portes, (ne selivre pas avec ailes de couleur)	13.900 A 6 B
	Cond. int. luxe, 4 pl., 4 gl., 2 portes.	14.900 A 6 B L
<b>Châssis 301</b> Bloctube. Roues AV. ind., amortisseurs huile moteur self-amorti, boîte vitesses silencieuse avec synchronesh. Puissance 8/35 CV. Pneus superc. 140×40	Cond. int. luxe, 4 gl., 4 portes, 5 pl.	16.900 A 6 S
	Cond. int. grand luxe, 6 glaces, 4 portes, 5 places . . . . .	18.400 A 6 L
	Cond. int. comm., 4 glaces, 4 portes.	17.900 A 6 C
	Coupé 2/4 places, 2 portes . . . . .	19.900 C O 6
	Cabriolet 2/4 places, 2 portes . . . . .	19.900 C D 6
Supplément garniture 2 places spider.	500	
<b>Châssis 401</b> Bloctube roues AV. indép., amortisseurs huile double effet, moteur self-amorti, boîte vitesses silencieuse avec synchronesh. Puissance 10/44 CV. Pneus superc. 150×40	Cond. int. grand luxe, 6 glaces, 4 portes, 5 places . . . . .	22.500 A 8 L
	Cond. int. familiale grand luxe (châssis long) 6 gl. 7 pl. face route (pneus 160×40). . . . .	24.750 A 8 F
	Cond. int. commerciale (châssis long) 5/7 places. pl. arr. amovibles, pan- neaux protection (pneus 160×40). Supplément pour strapontins. . . . .	21.500 A 8 C 400
	Cabriolet, transformable électrique- ment (entièrement tôlé) 2/3 places.	32.900 C E I
<b>Châssis 601</b> Bloctube. Roues AV. ind., mot. 6 cyl. self-amorti, amortisseurs huile double-effet boîte vitesses silencieuse avec synchronesh. Puissance 12/60 CV. Pneus superconfort 160×40	Cond. int. grand luxe, 6 glaces, 5 places, 4 portes. . . . .	28.800 A 9 L
	Cond. int. limousine (châssis long) 6/8 places . . . . .	32.000 A 9 F
	Roadster grand luxe (pneus 150×40)	32.000 T R 9
	Berline grand sport (châssis long) 2 portes, 5 places . . . . .	35.000 B A 9

Supplément pour ailes et roues couleur : fr. 350.

## VOITURES DE TOURISME ET VOITURES MIXTES

Tous les modèles carrossés par nos usines sont munis exclusivement de glaces "Sécurité"

	Prix	Symbole
<b>Châssis 402</b> Moteur à culbuteurs Puissance 12/55 CV Bloctube surbaissé Amortisseurs doubles à huile vitesses silencieuses et synchronesh carrosseries entièrement métalliques type Fuseau-Sochaux.	Cond. int. luxe, 6 pl., 4 portes . . . . .	22.900 N 4
	Cond. int. g <sup>d</sup> luxe, 6 pl., 4 portes.	24.500 N 4 Y
	Cond. int. limousine, 8 pl., 4 portes.	25.800 F 4
	Cabriolet décapotable, 4/5 places.	27.500 D 4
	Cabriolet "électrique", 3/4 places . . . . .	34.500 E 4
	Coach, 4/5 places . . . . .	27.500 G 4
	Roadster, 2/3 pl. et spider . . . . .	26.000 R 4
	SUPPLÉMENTS :	
	Poste T. S. F. . . . .	1.500
	Boîte vitesses magnétique Cotal- Peugeot, 4 vitesses . . . . .	2.500
Automaticité complète de la conduite, système Peugeot, licences Fleisichel et Cotal, y compris suppl. 4 vit. . . . .	6.000	
<b>VÉHICULES UTILITAIRES</b>		
<b>Châssis 201 D. L.</b> Puissance 7/26 CV Charge ut. 400/500 kgs. Pneus confort 12×45 AV et 13×45 AR et r. de s.	Fourgon rapide . . . . .	16.900 4 A L
	Boulangère rapide ballon amovible.	16.750 4 A B
<b>Châssis S. K. D.</b> Spécial Ambulance Puissance 8/35 CV Amort. hydrauliques Pneus 150×40.	Ambulance 1 brancard . . . . .	29.900 M 1
	Ambulance 2 brancards. . . . .	30.900 M 2
<b>Châssis utilitaire Rapide</b> type S. K. D. Puissance : 8/35 CV boîte vit. silencieuse avec synchronesh Charge utile 800 k. Pneus confort 12×45 AV et 14×45 AR et r. de s.	Châssis nu équipé avec ailes AV.	15.900 S K D
	Châssis équipé avec cabine . . . . .	17.900 S A C
	Boulangère, ballon amovible . . . . .	19.900 S A B
	Fourgon de livraison . . . . .	20.300 S A L
<b>Châssis utilitaire</b> type M. K. D. Puissance : 10/44 CV boîte vit. silencieuse avec synchronesh Charge utile 1200 k. Monte (14×45 AV, de pneus 16×45 AR, ordinaires) (et secours). Monte de pneus pour châssis avec roues AR jumelées 7 pneus de 14×50 (6 tr.)	Châssis nu équipé . . . . .	17.500 M K D
	Châssis équipé avec cabine . . . . .	19.600 M A C
	Boulangère à ballon amovible. . . . .	21.500 M A B
	Fourgon de livraison. . . . .	21.900 M A L
	Suppl. pour roues arr. jumelées.	600 J
	Plateau ridelles (1) . . . . .	22.200 P R
	Plateau brasseur (1) . . . . .	21.900 P B
	Plateau maraîcher (1) . . . . .	22.600 P M
	Plateau laitier (1) . . . . .	22.600 P L
	Tapissière (1) . . . . .	26.200 T
Car 14 places (1) . . . . .	38.500 C	
Omnibus d'hôtel (1) . . . . .	36.000 O	

(1) Véhicules livrés avec roues AR Jumelées.

